



## DECISION DU MAIRE

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE PROJET LOGISTIQUE URBAINE

N°DM01\_2022\_0080

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°DEL01\_2020\_0160 du Conseil municipal du 14 décembre 2020 (R.D. du 15 décembre 2020) accordant délégations au Maire pour prendre les décisions relevant de certains domaines énumérés par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la participation de la Ville au dispositif départemental des Hauts-de-Seine « Curious Lab », qui invite des étudiants à réfléchir sur certaines problématiques contemporaines locales et à préconiser des solutions ;

Considérant que les propositions d'action des étudiants chavillois en matière de logistique urbaine (gestion du dernier kilomètre) vont faire l'objet d'un suivi par la Ville et que ce projet peut bénéficier d'un soutien financier du Département à hauteur de 10.000€ ;

## DECIDE

**Article 1 :** De solliciter une subvention de 10.000€ auprès du Département des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre d'actions proposées par des étudiants chavillois en matière de logistique urbaine dans le cadre du dispositif Curious Lab.

**Article 2 :** Cette recette est imputée au budget communal :  
Fonction 94      Nature 7473

**Article 3 :** Copie de la présente décision est adressée :  
- A Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;  
- Au service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt.

Elle est publiée sur le site internet de la Commune.

Par ailleurs, notification en est faite au Département des Hauts-de-Seine sis  
57, rue des Longues Raies – 92000 NANTERRE

**Article 4 :** Madame la Directrice territoriale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Chaville, le 27 septembre 2022



Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville

Publication le :

Notifiée le :